

Guiding Principles COVID 19

Traduction en français

1 Situation de départ

Le championnat reprendra en septembre. Un concept de protection COVID 19 a été développé et distribué à tous les clubs et équipes nationales. Il doit être strictement respecté. Néanmoins, on ne peut pas exclure que des joueurs soient testés positifs au COVID 19 et/ou qu'ils soient mis en quarantaine officiellement.

2 Situation juridique et réglementation

En principe, ce sont les autorités qui décident qui doit être mis en quarantaine et pour combien de temps. Le Suisse Hockey n'a aucune influence sur ce point.

Ni les statuts, ni les règles du jeu ne régissent une situation de COVID 19 en aucune manière par rapport au championnat. Sur cette base, le conseil d'administration publie ces principes directeurs. L'objectif ultime est de pouvoir jouer le championnat en respectant les décisions officielles de quarantaine.

3 Principes directeurs

Si au moins 5 joueurs d'une équipe ont été testés positifs au COVID 19 ou sont mis en quarantaine officiellement au moment du match, l'équipe peut demander au bureau un report du match.

Priorité 1 : une nouvelle date sera recherchée pour le match concerné. Des matchs dans un rayon de 120 km peuvent également être programmés en semaine, par exemple pendant l'entraînement. Les frais habituels de report seront supprimés pour ces matchs.

Priorité 2 : Si un report n'est pas possible, le/les équipe(s) sera(-ont) invitée(s) à jouer le match avec des joueurs qui ne sont pas en quarantaine. Si une équipe n'a pas assez de joueurs, elle doit utiliser des joueurs d'équipes inférieures ou des juniors U18. Il en va de même pour les juniors. Si un joueur possédant un passeport étranger n'a pas encore le NOC (certificat de non-objection), il doit en faire la demande immédiatement auprès de son association d'origine et l'envoyer au bureau. Les joueurs qui n'ont pas encore soumis de déclaration antidopage doivent signer le formulaire avant le match, puis l'envoyer au bureau.

Priorité 3 : si les deux précédents points ne peuvent pas être exécutés, l'équipe pour laquelle cette situation se produit, perdra par forfait 3 : 0. Aucun frais de pénalité ne sera perçu.

Si les deux équipes sont concernées (au moins 5 joueurs des deux équipes ont le COVID 19 ou sont en quarantaine officielle au moment du match) et que les priorités 1 et 2 ne peuvent être appliquées, le match est considéré comme un match nul.

Si un joueur joue intentionnellement atteint de COVID 19 ou est toujours mis en quarantaine officiellement, des procédures disciplinaires seront engagées à son encontre.

4 Demande

Le conseil d'administration charge le directeur général de gérer le championnat conformément à ces principes directeurs. Le directeur général informe en permanence le conseil d'administration de ses décisions. Le conseil d'administration a le droit de donner des instructions au directeur général à cet égard.

5 Information

Tous les clubs seront informés de ces principes directeurs.

How, 30.8.20

Le conseil d'administration